

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 décembre 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/11/2016

*L'an deux mille seize et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 19

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 2

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN

**Représentés:** Luc SALLES par Jean ARCAS, Bernard VIDAL par Francis BOUTES

**Présents non votants :** Jean-Noël BADENAS

**Excusés:** Josian CABROL, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Philippe VIDAL

**Absents:**

### Objet: Évaluation des activités de pleine nature

Dans le cadre de son Schéma local de développement touristique, plus particulièrement de son Pôle de pleine nature et dans une démarche de développement durable, le Pays Haut Languedoc et Vignobles souhaite évaluer la stratégie mise en œuvre sur son territoire selon deux thématiques complémentaires: les impacts environnementaux et les retombées économiques.

Il s'agit d'une part, sur le modèle du comité technique de la CDESI, d'être accompagné par des associations naturalistes et/ou de préservation de l'environnement. Elles devront participer à deux réunions par an pour des points d'étape et permettre des échanges entre les professionnels APN et des naturalistes qualifiés mais aussi émettre des avis sur les deux manifestations phares du territoire (la 6666 et l'Epic enduro), sur la pratique du canyoning et sur une ou deux autres pratiques par an en fonction des besoins émergents.

D'autre part, l'événementiel étant un outil particulièrement adapté pour promouvoir notre destination et déclencher une première visite du territoire, il est important de mieux connaître leurs impacts économiques. Il est donc prévu une évaluation précise des retombées économiques des deux événements phares (la 6666 occitane et l'Epic Enduro).

Cette évaluation sera conduite dans un premier temps d'avril 2017 à juillet 2018. Sa reconduction sera envisagée en fonction de la pertinence des résultats obtenus.

Le coût total de l'opération s'élève à 19 939,87 € TTC, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour 9 969,92 €
- du Conseil départemental de l'Hérault pour 5 981,96 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 3 987,99 €

Monsieur le Président remercie l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, conformément à la délibération 2016-22-07-08 prise par le Comité Syndical le 22 juillet 2016, autoriser Monsieur Jean ARCAS, Vice-président, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/12/2016
034-253403554-20161202-2016_02_12_08-DE

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée et conformément à la délibération 2016-22-07-08 prise par le Comité Syndical le 22 juillet 2016, autorise Monsieur Jean ARCAS, Vice-président, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 02 décembre 2016.

Le Président,  
**Francis BOUTES**

  


RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/12/2016 034-253403554-20161202-2016_02_12_08-DE